



La salle de la coupole au crématorium du Père-Lachaise. Une cérémonie a lieu désormais deux fois par an afin que les familles de donateurs puissent se recueillir en leur mémoire. SEBASTIEN ORTOLA/REA

Faire le deuil des morts sans corps



Marielle Court
@mariellecourt

Is sont serrés, recueillis, beaucoup n'ont pas trouvé de place assise sous la grande coupole au style néobyzantin du crématorium du Père-Lachaise à Paris. L'émotion est palpable chez ces hommes et ces femmes venus seuls, en famille ou avec quelques amis en ce samedi matin du mois de janvier, froid et ensoleillé. Des petits groupes qui ne se connaissent pas. Ils ne se reverront sans doute jamais. Mais tous sont unis par une même volonté : rendre un dernier hommage. Non pas à un mais à des êtres chers : un père, une femme, une tante, un grand-père... 52 personnes ce jour-là, chacune incarnée par une petite bougie, frère lumière déposée sur les marches du crématorium. Des disparus qu'ils n'ont jamais pu enterrer et pour qui aucune cérémonie n'a été possible comme il se doit après un décès. Des proches qui, avant de mourir, avaient fait le choix de donner leur dépouille à la science.

Le don du corps suppose au mieux que les familles récupèrent des cendres, souvent des mois après le décès si le donateur ne s'y est pas opposé, au pire qu'on ne leur dise rien et qu'on ne leur rende rien. La famille n'a aucun droit de regard sur cette démarche. Ne reste plus que la mémoire du mort. « C'est pour aider à inscrire le nom de l'être aimé dans une continuité, pour faire mémoire ensemble », que les services funéraires de la Ville de Paris ont organisé cette cérémonie laïque. La première du genre. Comment décider-t-on de délivrer son corps à la science ? Comment faire son deuil, dire au revoir lorsque le mort n'est pas ? Le don du corps est jalonné d'histoires sordides et de grandes humaines, de douleurs et de remerciements, d'incompréhension et de fierté. « Le statut du cadavre sollicite le sens le plus intime du sacré pour chaque individu », rappelle David Le Breton, professeur de sociologie à l'université Marc Bloch de Strasbourg (1).

Un « sacrifice délibéré »

Avant de pouvoir parler de don du corps à la science, l'histoire raconte son exploitation. « Pendant des siècles, la recherche du "matériel" de dissection implique la violation des sépultures pour s'emparer des corps fraîchement inhumés, le vol de cadavres dans les hôpitaux, le prélèvement d'office de ceux que nul ne réclame, l'achat de suppliciés au bourreau, les expéditions nocturnes pour décrocher les pendus, raconte encore le sociologue. Toute l'histoire de l'anatomie est celle du sacrifice délibéré pour la progression du savoir d'une partie de la population impuissante à résister : vagabonds, pauvres, hérétiques, juifs, Noirs... »

Une première loi sur la liberté des funérailles en novembre 1887 permet de choisir son mode de sépulture. Mais les « sans-famille » passent au travers. Au fil des années toutefois, les dons du corps pour la science deviennent la règle, l'utilisation des indigents l'exception. Malgré tout, « il faudra attendre très récemment, soit un décret de février 1996, pour que seuls les dons du corps soient autorisés », explique François Michaud Nérard, qui dirige les services funéraires de la Ville de Paris.

Des dons qui doivent être rédigés en bonne et due forme, soit une lettre manuscrite datée et signée par le donateur, adressée à la faculté de médecine de sa

C'est une épreuve difficile pour les proches des personnes qui ont choisi de donner leur corps à la science. À Paris, les services funéraires ont choisi de célébrer la mémoire des disparus en organisant pour la première fois une cérémonie laïque au crématorium du Père-Lachaise.



Je serais favorable à ce qu'il y ait une petite cérémonie à la fin de la dissection pour remercier. Le don du corps, c'est hautement humain. C'est la mort au service de la vie

RICHARD DOUARD, PROFESSEUR DE CHIRURGIE À PARIS-DESCARTES

région. Celle-ci délivrera une carte de donateur. Aujourd'hui en France, 2500 personnes font ce choix, soit 0,5 % des décédés. Des demandes réparties dans 28 centres en France dont près de 800 pour la seule région Ile-de-France qui compte deux centres : l'Institut d'anatomie de l'université Paris-Descartes et l'École de chirurgie (AP-HP).

Nicole Jourdan, qui a sa carte, était au Père-Lachaise pour son mari décédé fin 2014. « C'est une décision que nous avons prise ensemble en 1975. Nous avions dû en entendre parler cette année-là », raconte-t-elle. Leur motivation ? Aider la médecine. « Aux gens qui ne comprennent pas notre choix, je demande s'ils se feraient opérer par un chirurgien qui n'a jamais touché un corps », résume-t-elle. « Certains donateurs ne souhaitent pas de cérémonies funéraires, mais c'est souvent lorsqu'ils tombent malades, voire lorsqu'ils se savent condamnés, qu'ils se décident », raconte Julien Bernard, jeune maître de conférences en sociologie qui participe à une étude sur les rituels funéraires dans le cas des dons de corps, sous l'égide de la Fondation de France. Il en va ainsi des témoignages recueillis pour les besoins de l'étude : « Ma mère était malade d'une maladie génétique, elle voulait donner son corps pour qu'on comprenne... Ma tante était malade, cela faisait très longtemps qu'elle en parlait, elle voulait faire avancer la médecine. »

Un rite de séparation

Paradoxalement, il n'y a pas plus de scientifiques ou de médecins parmi les donateurs que de cadres ou de chauffeurs routiers. En revanche, il s'agit presque exclusivement de personnes âgées. Les souhaits du donateur sont une chose, le contrecoup pour la famille en est une autre. « La mort suspend-elle le lien indissoluble de l'homme à son corps », interroge David Le Breton ? Si une pudeur bienvenue omet d'évoquer ce qui se passe dans les salles de dissection ou lors de l'utilisation de certains cadavres pour des crash tests automobiles ou par des laboratoires, les scientifiques et médecins ont bien compris l'importance qu'il y a à montrer leur volonté et leur capacité de respect devant les morts. La nécessité de montrer que l'on a changé d'époque et d'effacer définitivement l'image brouillée d'un passé de carabin peu scrupuleux.

Ce samedi matin, le professeur d'anatomie Vincent Delmas est là. C'est son père qui, en 1953, a créé le centre du don des corps au laboratoire d'anatomie de la faculté de médecine de Paris, rattaché à l'université Paris-Descartes en 1981. « Il avait été ému par les lettres qu'il recevait (des personnes voulant donner leur corps, NDLR), par la générosité qu'elles manifestaient », raconte-t-il. Un « altruisme, une gratuité du don », qui est toujours de mise aujourd'hui. « Comment nous recevons ces corps ? Avec décence, avec un immense respect. Je dis à mes élèves : le corps que vous avez là devant vous, c'est votre premier patient. » Souvent « les familles nous demandent : est-ce que ce geste a servi à quelque chose : oui, n'en doutez pas », renchérit de son côté Djamel Taleb, en charge du centre de l'École de chirurgie.

Mais le corps médical sait aussi qu'il existe encore des marges de progrès vis-à-vis des familles. En France, « seuls six centres de dons du corps sur les 28 existants remettent les cendres et, sur les six, deux le font seulement sur demande expresse de la famille », rappelle Julien Bernard. Si la remise des cendres se pratique à l'École de chirurgie, c'est l'un des objectifs urgents que s'est fixé le professeur de chirurgie Richard Douard, en charge depuis quelques mois du centre de dons de Paris-Descartes. « Nous autorisons le démembrement mais cela fait longtemps que tout est "tracé". Dans le cercueil, il y a un corps entier. Après la crémation, nous pourrions parfaitement rendre les cendres aux familles. Mais il faut l'organiser. » Tout comme il faut être en mesure de dire aux proches quand le corps va être envoyé au crématorium. En attendant les cendres anonymes sont dispersées au jardin du souvenir du cimetière de Thiais. « Aujourd'hui, nos locaux sont inadéquats », assure encore le chirurgien qui souhaite professionnaliser les lieux. « Je serais favorable à ce qu'il y ait une petite cérémonie à la fin de la dissection pour remercier. Le don du corps, c'est hautement humain. C'est la mort au service de la vie. »

Et pour les familles, quelle cérémonie ? Il n'y a sans doute aucun don de corps de la part de musulmans ou de juifs pratiquants, les deux religions interdisent la crémation. « Dans le judaïsme, le corps doit être enterré dans son intégrité », rappelle le rabbin Michaël Azoulay. Il en va différemment du côté des catholiques. Sachant que l'Église a autorisé la crémation dans les années 1960, les croyants peuvent se recueillir au cours d'un office religieux, sans cercueil. « C'est théologiquement la même chose, souligne le père Matthieu Villemot, mais parfois il y a un vrai manque psychologique », reconnaît-il. Sans compter que certaines paroisses ne semblent pas avoir cette compréhension. « J'avais demandé à trois paroisses de faire une messe en l'absence du corps, mais sur les trois deux ont refusé. On nous a expliqué que quand on est chrétien, on fait du don de son corps à Dieu et pas à la science », peut-on lire dans les travaux de Julien Bernard.

D'autres témoignages font état de « colère » contre le défunt, « alors qu'on aurait dû avoir du chagrin ». D'autres encore affrontent difficilement la demande sociale : « Des amis ont demandé quand se passerait la cérémonie, cela a été un peu difficile de dire qu'il n'y en avait pas, les gens ne comprenaient pas. »

Bien que préparée, Nicole Jourdan garde en mémoire la brutalité de l'événement. Lorsque les services funéraires sont venus à l'hôpital chercher le corps de son mari, ils ont refusé de l'habiller, c'est elle et une infirmière qui s'en sont chargées. Tout doit aller très vite ; les corps doivent être emmenés en vingt-quatre ou quarante-huit heures. « On a pu le voir une dernière fois à la morgue de l'hôpital. On a eu de la chance qu'il y ait eu un salon funéraire disponible mais il était dans une housse, pas dans un cercueil. » De quoi ébranler ses convictions : « Je me suis demandée si j'allais persévérer pour moi. Pouvais-je infliger une deuxième fois cette épreuve à ma fille ? La cérémonie au Père-Lachaise a tout changé », se félicite aujourd'hui Nicole Jourdan. « Ma fille qui n'était pas très favorable pense à son tour donner son corps si son mari est d'accord. »

Une cérémonie d'une heure a joué son rôle de rite de séparation. Désormais au Père-Lachaise, rendez-vous est donné aux familles le troisième samedi de janvier et de septembre. Qu'elles puissent dire au revoir à leurs morts. Des morts sans corps. ■

(1) Auteur de « La Chair à vif » (Métailié Sciences humaines).